



Conseil communal de Tolochenaz **Commission des finances** **Préavis No 04 – 2019 Budget 2020**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Sur convocation du bureau du Conseil communal, la Commission des finances s'est réunie les lundi 4 et 11 novembre 2019 à 19h00 et à 20h30 respectivement au bureau de l'Administration communale, pour l'examen du préavis No 04 – 2019 du budget 2020 de la Commune de Tolochenaz.

Notre Syndic M. Salvatore Guarna et notre Municipal des finances M. Eric Linn nous ont présenté les chiffres du budget 2020 et ont répondu à nos questions.

Le budget 2020 est établi sur la base d'un taux d'imposition identique à celui de l'année précédente, soit de 65 % (adopté par le Conseil communal, le 18 juin 2018, pour les années 2019 et 2020). De ce fait, nous ne pouvons pas réduire notre taux d'imposition 2020, pour compenser l'augmentation de 1,5 points du Canton de Vaud. En effet, le canton reprend à sa charge, les coûts de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

Les totaux du budget sont les suivants (la ligne des revenus et des charges ont été inversées à la 1^{ère} page du projet de budget) :

Total estimé des revenus :	Frs 10 838 842.80
Total estimé des charges :	<u>Frs 11 451 215.80</u>
Déficit budgétaire 2020 :	<u>Frs 612 373.00</u>

Etat des crédits votés par le Conseil communal

Comptes amortissables

Les amortissements du patrimoine administratif prévus pour 2020 de Frs 328 200.- sont en diminution (- CHF 34'000.- ou 9.4 %) par rapport à ceux du budget 2019 (Frs 362 200.-).

Comptes de fonctionnement (y compris amortissements)

1 Administration générale

11 Administration

Pas de changement prévu dans les effectifs du personnel en 2020. À noter que les traitements du personnel urbanisme et routes/voirie/véhicules sont maintenant

répartis aux nouveaux comptes, mais toutes les charges sociales y concernant sont toujours comptabilisées sous administration.

18 Transports publics

180.3527.0 - La part au déficit-exploitation-TPM prévoit une augmentation de charges de 4.2%, Frs 24'500.- par rapport au budget précédent. Montant prévu : Frs 604 500.-.

2 Finances

21 Impôts, taxes et patentes

210.4011.0 et 210.4012.0 - L'impôt sur le bénéfice net des sociétés (personnes morales) est estimé à Frs 1 000 000.- (Budget 2019 - 4 600 000) et l'impôt sur le capital des Sociétés à Frs 500 000 (Budget 2019 - 900 000), selon les informations du Canton, basées sur les acomptes reçus.

Pour le budget 2020 nous constatons une forte réduction dans ces prévisions reçues du Canton par rapport aux comptes de 2018 et le Budget 2019. Bien qu'une partie de cette réduction reflète l'impact de l'implémentation de la RIE III, les acomptes moins importants versés par les Sociétés jouent probablement un rôle important.

A noter également, que l'imprévisibilité évidente des revenus fiscaux provenant des Sociétés, combiné avec les incertitudes futures des impacts de la RIE III, sont des facteurs à risques importants dans la planification financière de notre Commune.

On peut néanmoins constater que les effets de la péréquation compensent d'une manière importante, pour la Commune, l'impact des variations dans les revenus fiscaux des Sociétés. En outre, une forme de péréquation pour atténuer les effets négatifs ou positifs de la RIE III pourrait voir le jour à l'avenir, mais rien n'est décidé pour l'instant.

22 Service Financier

220.3510.0 Fonds de péréquation directe – Frs 2 312 200 (Budget 2019 Frs. 3 524 275). On peut constater une importante réduction de la charge.

3 Domaines et Bâtiments

320 Forêts

320.3520.0 Participation aux frais du garde-forestier - Il s'agit effectivement de « L'entretien des forêts ». L'augmentation de ce compte est la coupe de 100m3 au

Boiron (cela ne concernera que 2020). Ce chantier est subventionné par le canton et la confédération (cpte 320.4512.0 pour un montant de Frs. 10'000.-).

6 Police

60 Administration Police

600.3521.1 Participation Police région Morges – Frs. 297 500, coût par habitant Frs. 153.85 (Budget 2019 Frs. 279 450, coût par habitant 148.41), ce qui représente une augmentation de 3.66% par habitant. On constate que des objectifs de la PRM en matière d'effectif n'ont pas été atteints, ce qui explique une différence entre les montants des budgets et ceux des comptes de la PRM en matière de coûts par habitant. Un facteur important expliquant l'augmentation du coût par habitant est un effectif de policiers en hausse, avec la création d'une 5^e brigade de Police de secours.

Dans le budget de la PRM 2020, l'augmentation des coûts estimés sont des frais nouveaux auxquels il n'est pas possible de renoncer, en raison d'obligations légales ou organisationnelles. Il est à noter que parmi les réductions de charges prévues, la diminution de CHF 205'000.- pour la formation des agents, est due à la diminution du nombre d'aspirants. Cependant le coût de la formation augmentera le jour où il s'agira d'en engager un plus grand nombre.

7 Sécurité Sociale

720 Prévoyance Sociale Frs. 2 334 050 (Budget 2019 Frs. 5 171 850). Cette facture sociale reçue du canton, à payer comme acomptes pour 2020, montre une forte réduction, par rapport au Budget 2019. La réduction provient des effets de la péréquation cantonale et l'importante baisse prévu des recettes fiscales des sociétés.

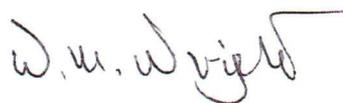
Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'exercice 2020 tel que présenté par la Municipalité.

Fait à Tolochenaz, le 20 novembre 2019

Le Président rapporteur :

William Wright



Les membres :

Martin Zwahlen

Etienne Freymond

Daniel Bessard

Jean-Claude RoCHAT